

## **Chantier du Métro : 4 salariés en contrat de professionnalisation chez Legendre Angevin**

Dans le cadre du dispositif de la clause sociale, 4 stagiaires en contrat de professionnalisation pour devenir coffreur-bancheur ont effectué le 20 avril leur premier jour de travail sur le chantier du Métro pour le groupement Legendre-Angevin.

Retenu par la SEMTCAR dans le cadre d'un appel d'offre, ce Groupement réalise les stations St Jacques Gaité et la Courrouze et il s'est engagé, dans le cadre de ce marché, à réserver 30 000 heures de travail (l'équivalent de 18 emplois à temps complet sur une année) à des personnes en difficulté d'insertion.

Pour ce faire, Legendre Angevin a fait appel au G.E.I.Q. BTP 35 (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification), qui a sélectionné pour lui 4 demandeurs d'emploi. Ces derniers ont bénéficié d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective à l'AFPA de Rennes qui leur a permis d'obtenir une partie du titre professionnel. À l'issue de leur contrat de professionnalisation de 12 mois signé le 13 avril, ils passeront l'examen pour obtenir leur titre complet. D'ici là, ils alterneront des périodes sur chantier et des sessions de formation avec le CLPS (organisme de formation professionnelle pour adultes).

Une grande attention est apportée au suivi de leur progression par le GEIQ et les professionnels du Groupement : dès le 7 avril, ils ont pu rencontrer leur tuteur et être accueillis par un "préventeur sécurité du chantier".

Cette action s'inscrit dans le cadre de la mission de sécurisation des parcours et de gestion de la clause sociale de la Maison de l'Emploi du bassin de Rennes (M.E.I.F).

